

Réseau N°86

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

Normaliser et fiabiliser : enjeux collectifs majeurs

N, O, R, M, A, L, I, S, A, T, I, O, N



La Une

La qualité des données est un enjeu collectif. Avec la DSN et la collecte des données de paie, les attentes sont nombreuses, du fait de nombreux usages. Assurer un juste recouvrement des cotisations, permettre que les droits maladie, vieillesse et chômage soient calculés selon les règles pour la base et la complémentaire, avec des régimes divers, appliquer à bon escient la fiscalité, et désormais permettre au système de solidarité de compléter les ressources trop faibles des citoyens. Toutes ces attentes exigent une fiabilisation sans faille des données de la paie. La DSN a déjà notoirement amélioré la qualité des déclarations, grâce à la transmission directe des données sources. On estime qu'antérieurement les écarts étaient entre 5 et 10 %, ils sont désormais de moins de 2 %. Pour parcourir le chemin restant, une chaîne de cohérence doit être garantie de bout en bout : vérifications au moment de la paie, définitions claires et partagées par tous, contrôles portés dans la norme, surveillance globale du comportement des logiciels de paie, vérification de chaque flux avec des retours clairs et documentés vers les déclarants. Le Club Net-Entreprises du 16 novembre a largement montré ce besoin de cohérence d'ensemble, à laquelle tous s'attellent !

Élisabeth Humbert-Bottin
Directeur Général du GIP-MDS



Édito

La DSN représente une rupture par rapport au passé ! Elle a créé un changement de paradigme qui a induit, dès ses débuts, d'importants travaux de normalisation. Aujourd'hui, face à la multiplication des acteurs qui rejoignent l'écosystème DSN, cette normalisation doit irriguer l'ensemble de nos actions. Normaliser, c'est adopter un langage commun pour rationaliser et industrialiser le dispositif, avec à la clé un gage de qualité et de fiabilité. Ce fut le point central de notre Club Net-Entreprises qui a réuni, le 16 novembre dernier, l'ensemble des parties prenantes de la DSN. Ce Club a vocation à être un espace de dialogue entre toutes les parties et à rechercher l'équilibre entre celles-ci. La normalisation et la fiabilisation des données ont été inscrites au cœur de nos prochaines actions. Il ne peut y avoir de fiabilisation sans normalisation préalable. Et dans cette dynamique, il ne faut pas se contenter de fiabiliser, chacun de son côté, son système et les données reçues. C'est bien le collectif qui permet de garantir une démarche globale de qualité. De fait, la normalisation est un outil nécessairement collectif qui permet d'assurer la solidité du système et d'obtenir des données de qualité de bout en bout.

Éric Hayat
Président du GIP-MDS



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI
UNÉDIC - MSA - CIBTP France - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CMIEG - CAMIEG - ENIM
CAVIMAC - CNBF - CDC - RAEP - IRCANTEC - CNRACL - CFDT - CPME
CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMEUM - UNAPL - U2P

Groupe Surveillance Qualité : un dispositif multi-organismes

Dans la suite des analyses qualité menées par le GIP-MDS, un dispositif transverse et multi-organismes est en place depuis 2020 et animé par le GIP-MDS : le Groupe Surveillance Qualité.

Ce groupe est composé des membres du GIP-MDS réunis autour d'un objectif commun : l'amélioration continue de la qualité des données DSN et PASRAU. Les travaux se déroulent selon deux axes principaux : « *Nous présentons aux organismes nos indicateurs mensuels de surveillance et les analyses ayant permis de repérer des anomalies. Les échanges en séance avec les organismes permettent de creuser ces analyses et d'ajouter de nouveaux axes. Les organismes qui soupçonnent de nouvelles atypies, nous demandent aussi de mener des analyses dédiées sur ces cas* », explique Guillaume Cosneau, Responsable du service Déploiement au GIP-MDS. Des campagnes de prises de contact ciblées sont ensuite menées auprès des éditeurs par le GIP-MDS, et auprès des déclarants par les organismes, pour les sensibiliser sur les points à corriger, soit par évolution du logiciel de paie, soit par correction de la paie ou du paramétrage DSN au niveau du déclarant. Ce dispositif a été mis en place par le Comité Directeur de la DSN, et validé par l'ensemble des OPS.

Une animation centralisée

« *Nous effectuons de la détection en masse d'anomalies, grâce à notre base de données anonymisée qui reprend la plupart des données de la DSN et de PASRAU* », poursuit Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS. Les OPS et le GIP-MDS travaillent ensemble sur des indicateurs définis qui permettent d'attester de la qualité globale des DSN et de repérer les anomalies massives éventuelles, comme par exemple une régression lors d'une livraison logicielle en début d'année.

Cette démarche permet également de vérifier si les consignes existantes sont bien comprises et respectées et de les affiner le cas échéant. « *Nos réunions mensuelles avec les éditeurs et les entreprises permettent de faire le point avec eux sur ces sujets. L'objectif est de nous assurer que nos consignes soient comprises et praticables par rapport au process de paie des employeurs* », indique Fleur Le Logeais.

* Urssaf CN, CNAV, Agirc-Arrco, Pôle emploi, Unédic

Une démarche progressive

À titre d'exemple, des travaux ont été réalisés récemment sur les quotités de travail du contrat. « *Suite à des retours d'organismes* qui soupçonnaient des erreurs sur les temps de travail, nous avons effectué des requêtes sur ce sujet, en comparant les données entre elles pour vérifier leur cohérence* », précise Guillaume Cosneau. Le principe était de comparer la modalité du temps de travail renseignée en DSN (temps partiel ou temps plein) et la quotité inscrite dans le contrat de travail. Cette démarche a mis en évidence des écarts à corriger. Un atelier organisé avec les organismes a permis de retravailler et d'affiner certaines consignes pour des cas particuliers, puis de les transmettre aux éditeurs lors des prises de contact ciblées.

Cette démarche collective est primordiale pour garantir un juste calcul des droits des individus et un juste recouvrement pour la sphère sociale et fiscale. Il s'agit d'une démarche continue qui porte progressivement ses fruits, avec une diminution des anomalies constatée suite aux actions menées.



Focus

Le référentiel Entreprises/Etablissements Net-Entreprises (PSIG) est désormais alimenté par le RCD (Répertoire Commun des Déclarants).

À quoi sert le RCD ?

Il permet d'identifier de manière partagée les entreprises et leurs établissements et ainsi d'éviter les rejets partiels des déclarations, issus d'une désynchronisation des référentiels entre les organismes destinataires des données.

C'est quoi normaliser ?

La DSN induisant une nouvelle logique déclarative, elle est accompagnée, dès ses débuts, par une démarche de normalisation des données sociales, afin de sécuriser le système.

Avant la DSN, les procédures déclaratives étaient construites d'après les besoins des organismes. C'était à l'émetteur de transmettre des données adaptées à chaque destinataire. « *L'arrivée de la DSN va casser cette logique. En tant que sous-produit de la paie, le modèle de données de la DSN est le reflet de celui des données de la paie* », précise Julie Conti, Coordinatrice de la mission normalisation au GIP-MDS. Normaliser consiste alors à construire un modèle de données cohérent inspiré du système de paie, avec une approche logique par objet (l'entreprise, le contrat, l'individu, etc.).

Dès le début, ce modèle est co-construit avec toutes les parties prenantes : entreprises et experts-comptables, éditeurs de logiciels et organismes destinataires. L'idée est d'établir une définition commune des données utilisées. « *In fine, la normalisation permet de produire des données de qualité de bout en bout et de fiabiliser leur transmission et leur exploitation par les organismes pour ouvrir et garantir les droits des assurés et recouvrer les cotisations* », poursuit Julie Conti.

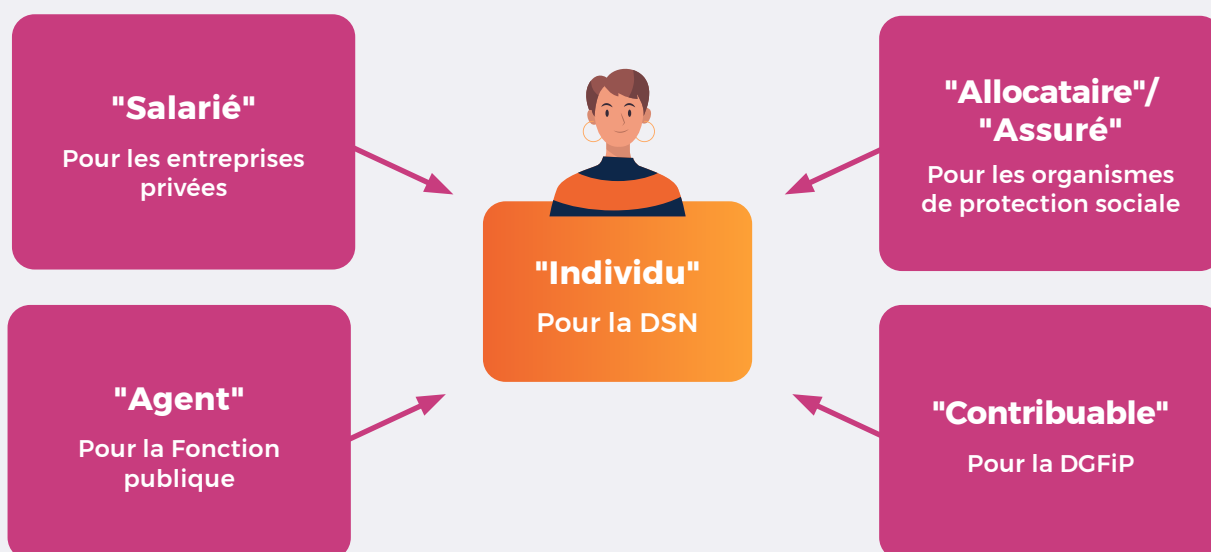
Un langage commun

Le succès de la DSN repose en grande partie sur cette démarche de normalisation. La dynamique va pourtant ralentir au fil des années avec, entre autres, la multiplication des acteurs et la superposition des besoins. « *C'est pourquoi nous avons engagé, depuis 2020, des actions dédiées avec comme priorité la normalisation au cœur de toutes nos démarches* », indique Julie Conti.

Ainsi, les CRM normalisés, mis en œuvre en 2022, facilitent le traitement des comptes-rendus par les logiciels de paie. Des travaux sont aussi en cours sur le modèle DSN afin de vérifier si les objets qui y figurent sont toujours cohérents. Le premier objet étudié est la rémunération. « *Nous avons testé plusieurs hypothèses de classification avec les participants du Club Net-entreprises, pour voir si cet objet pouvait être traduit d'une manière encore plus pertinente dans la DSN* », affirme Julie Conti.

Normaliser, c'est créer une langue commune, avec ses enjeux de sémantique et de traduction. Chaque utilisateur doit en comprendre les codes. À ce sujet, un document de référence a été publié cette année : « **La Description fonctionnelle des données de la DSN** ». Mis en ligne sur net-entreprises.fr, chacun est invité à le consulter.

Exemple de langage commun



Prime de partage de la valeur : genèse du projet

La loi n°2022-1158 du 16 août 2022 a instauré la prime de partage de la valeur (PPV) pour protéger le pouvoir d'achat, face au contexte de forte inflation. Le GIP-MDS a été sollicité en urgence pour sa mise en œuvre.

Cette prime dont le montant d'exonération fiscale peut atteindre 3 000 euros (ou 6 000 euros sous conditions) a été instaurée avec application rétroactive au 1^{er} juillet. Les équipes du GIP-MDS ont été sollicitées après la parution de la loi et ont dû trouver des solutions en urgence pour sa mise en œuvre. « Nous nous sommes inspirés de la prime PEPA pour l'intégration en DSN, cela nous a donné des pistes de solutions pour les modalités déclaratives », indique Ludovic Houdé, Responsable de Programme Pilotage DSN PASRAU au GIP-MDS.

Mesure d'urgence oblige, de nombreux points n'étaient pas déterminés dans l'article de loi, comme par exemple, certaines règles applicables sur les seuils d'exonération. Tout a été construit et défini au fur et à mesure. « Une des difficultés était d'intégrer les besoins distincts de l'Urssaf et de la DGFIP pour établir des modalités déclaratives uniques, sans contredire les principes DSN », poursuit Jony Da Silva, Responsable de Service Expertise DSN PASRAU au GIP-MDS.

La force du collectif

Il fallait aussi définir la démarche lorsque le montant de la prime versée est supérieur au plafond d'exonération. « Notre solution a été de mobiliser deux valeurs de réserve pour distinguer la partie de la prime soumise à l'impôt de celle qui était exonérée », précise Ludovic Houdé. Ces valeurs, présentes dans le cahier technique DSN, mais non utilisées, sont réservées pour absorber des évolutions réglementaires de dernière minute. « Les valeurs de réserve, très utiles dans ce cas de figure, ont permis d'installer le dispositif assez rapidement, mais elles ne règlent pas tout. L'Urssaf a tout de même dû renoncer à certains besoins, afin d'intégrer ceux de la DGFIP », détaille Jony Da Silva.

La force du collectif a été essentielle dans la mise en œuvre du projet. Le GIP-MDS est en interaction permanente avec les éditeurs et les organismes. Grâce à cette proximité, des compromis et des solutions ont pu être trouvés en urgence, pour aboutir à un dispositif fiable. Les équipes déplorent toutefois de ne pas avoir été associées plus en amont, ce qui aurait permis d'anticiper les difficultés et de transmettre les bonnes consignes beaucoup plus tôt. Il apparaît nécessaire de tenir compte des réalités de la paie et de la DSN avant l'instauration de ce type de projet.



Fin du signalement FCT

Le signalement FCT est fermé depuis le 30 septembre 2022. Le FCTU (Fin de contrat de travail unique) mis en service le 1^{er} janvier 2022, est désormais le vecteur déclaratif unique pour déclarer les fins de contrats de travail des salariés.



Report du nouveau mode de calcul des IJ

Les évolutions portées par le décret n°2021-428 du 12 avril 2021 relatif au calcul des indemnités journalières maladie et maternité sont repoussées au 1^{er} juin 2024. D'ici là, les dispositions transitoires continuent à s'appliquer.

Nouveaux services sur net-entreprises.fr

En 2023, deux services développés par la Caisse des dépôts (CDC), en lien avec le solde de la taxe d'apprentissage, seront accrochés sur le portail net-entreprises.fr. Présentation.

La taxe d'apprentissage est constituée de deux parts : une part principale destinée au financement de l'apprentissage, et un solde attribué par les employeurs aux établissements de leur choix, pour financer le développement de formations, d'actions d'insertion ou d'orientation professionnelle¹.

Depuis 2022, la part principale de la taxe d'apprentissage est recouvrée mensuellement par l'Urssaf et la MSA via la DSN. « En 2023, ces deux organismes vont également recouvrer le solde de la taxe d'apprentissage qui sera déclaré annuellement sur la DSN d'avril 2023 (5 ou 15 mai 2023) au titre de la masse salariale 2022, et la reverser à la CDC, chargée de gérer l'affectation du solde », explique Luc Bernard, chef de projets au GIP-MDS.

¹ Le solde de la taxe d'apprentissage n'est pas dû au titre des établissements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Gain de temps et simplicité

Pour simplifier les démarches des employeurs, la CDC a créé deux services dédiés à l'affectation du solde, qui seront accrochés et accessibles sur net-entreprises.fr. Le premier service, disponible en mars 2023, concerne les établissements bénéficiaires. La liste de ces derniers est fournie par les services de l'État. « Les établissements bénéficiaires pourront vérifier si les données les concernant sont correctes et demander leur correction le cas échéant », précise Luc Bernard.

L'autre service ouvrira en avril 2023 et permettra aux entreprises d'attribuer le solde de la taxe d'apprentissage aux établissements de leur choix présents dans la liste. La CDC reversera les fonds aux bénéficiaires selon les choix des entreprises. Ces services permettront aussi de suivre l'état d'avancement de l'affectation des fonds. « Avec un vecteur unique de paiement via la DSN et une seule plateforme dédiée à la répartition du solde, c'est un gain de temps et de simplicité pour les déclarants », conclut Luc Bernard.

Saisies Administratives à Tiers-Détenteur en DSN

La DGFIP va utiliser la DSN et les services de Net-entreprises pour dématérialiser les Saisies Administratives à Tiers-Détenteur, les SATD.

En cas d'impayé sur une amende par exemple, la DGFIP peut ordonner une saisie sur salaire, en transmettant une SATD à l'employeur de la personne en défaut de paiement. Le traitement des SATD va être pleinement intégré dans le fonctionnement DSN. « La DGFIP enverra une SATD à l'employeur via un compte-rendu métier. Si la saisie sur salaire est possible, l'employeur transmettra les éléments à la DGFIP via la DSN mensuelle pour appliquer la saisie »,

précise Luc Bernard, chef de projets au GIP-MDS. Dans le cas d'une réponse négative à une SATD, si le salarié a quitté les effectifs de l'entreprise, par exemple, la DGFIP souhaite élaborer un circuit d'adressage spécifique. C'est pourquoi le GIP-MDS développe actuellement un service qui sera accroché au portail net-entreprises.fr pour être utilisé en cas de réponse négative à une SATD. Les premiers tests de transmission vers la DGFIP sont prévus courant 2023.

Nouvelle identité pour le CIBTP



La nouvelle identité du réseau des caisses des congés et intempéries du BTP est entrée en vigueur le 28 novembre 2022. À cette occasion, l'Union des caisses de France est devenue CIBTP France, réaffirmant ainsi l'unité de son réseau.

Club Net-entreprises 2022 : objectif normalisation et fiabilisation

Le Club Net-entreprises, organisé le 16 novembre, a réuni une centaine de participants issus de la communauté DSN : éditeurs, entreprises, organismes, experts-comptables...

Ce Club est l'occasion pour toutes les parties prenantes de se rencontrer, de partager leurs points de vue, de remonter leurs besoins, et de co-construire les évolutions du système. Éric Hayat, Président du GIP-MDS et Morgan Delaye, sous-directeur du financement à la DSS, ont ouvert cette neuvième édition en rappelant les 5 axes stratégiques définis dans la feuille de route 2022/2025 : consolidation du périmètre DSN, fiabilisation, normalisation, simplification pour les entreprises, développement de nouveaux usages. L'accent a été mis sur deux enjeux majeurs, qui nécessitent une approche globale et coordonnée : la normalisation et la fiabilisation. Des ateliers thématiques ont ensuite offert des temps de réflexion et d'échanges nourris sur trois sujets : approfondir la normalisation, proposer des axes d'évolution sur le dispositif de fiabilisation actuel et se projeter sur de nouveaux usages et services autour de la DSN. Ce Club a confirmé l'importance de poursuivre la co-construction, en recherchant les meilleurs équilibres pour garantir le juste niveau de qualité des données pour tous.



Morgan Delaye et Éric Hayat ouvrent les travaux
« On ne fiabilise bien que ce qu'on a correctement normé »



Emmanuel Prévost (SDDS) - Morgan Delaye (DSS)
Elisabeth Humbert-Bottin (GIP-MDS)



Le Club Net-entreprises en plénière
« Continuer à faire progresser la simplification et la normalisation »



Travaux en atelier sur la fiabilisation des données
« La fiabilisation de la DSN s'inscrit dans une démarche globale »

À l'écoute des experts-comptables

Le GIP-MDS et le Conseil National de l'Ordre ont organisé une conférence commune, lors du Congrès des experts-comptables, afin de répondre aux interrogations récurrentes de la profession : « Comment optimiser les services de la DSN et de Net-entreprises pour mieux conseiller ses clients ? ». Un atelier animé par Marc Luccioni, Nathalie Le Mensec pour le CNOEC et Fleur Le Logeais*, côté GIP-MDS. Florilège des questions abordées.

« Les arrêts maladie, comment ça se passe en DSN ? »

60 % des arrêts maladie sont traités en DSN. Le seul motif d'arrêt qui n'était pas encore couvert, le temps partiel thérapeutique, pourra être déclaré sous DSN mensuelle début 2023. Les autres arrêts de travail sont à déclarer via les signalements, dont le traitement est deux fois plus rapide qu'avec les DSIJ. En déclarant un congé paternité via la DSN, il n'est plus nécessaire de transmettre d'Excel complémentaire.

« Et les fins de contrats en DSN ? »

Le nouveau signalement FCTU couvre tous les cas de fin de contrat, y compris les contrats courts. Après l'envoi de ce signalement, Pôle emploi transmet en retour l'Attestation Employeur Rematérialisée directement dans le tableau de bord Net-entreprises ou le logiciel de paie. L'ancien signalement FCT n'a plus cours depuis fin septembre et les AED depuis fin novembre 2022. En cas de nécessité, le service AE web est maintenu.

« J'ai des difficultés à analyser mes CRM DSN, comment nous aider ? »

Les CRM « normalisés » vont faciliter l'intégration automatisée des retours dans les logiciels, et donc la correction des erreurs. Par ailleurs, des CRM portant des valeurs utiles pour la paie sont aussi remontés dans les logiciels, comme par exemple le taux AT/MP, les effectifs, le bonus-malus... Ces CRM à valeur ajoutée facilitent l'intégration des taux et variables utiles pour les calculs de paie.

*Marc Luccioni, Expert-comptable, Président du Comité des utilisateurs Net-entreprises ; Nathalie Le Mensec, Chargée de Mission CNOEC, Commission Nationale Numérique ; Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement utilisateurs et de la Qualité au GIP-MDS.



« Où en est-on de l'obligation pour nos clients d'ouvrir un compte AT/MP début 2022 ? »

De nombreuses petites entreprises n'ont pas encore ouvert leur compte AT/MP. Or, seule une habilitation avec le SIRET de l'entreprise permet d'ouvrir ce compte pour recevoir la notification électronique du taux AT/MP. Les experts-comptables sont encouragés à aider leurs clients dans cette démarche. L'expert-comptable accède via son compte, aux taux AT/MP des clients qu'il a déclarés en DSN, et reçoit également les CRM ATMP en regard des DSN qu'il a déposées.

77^e Congrès des experts-comptables

Net-entreprises a participé au Congrès sur le thème de « La Data Utile et Responsable ». Le stand, où trois micro-conférences étaient proposées, a reçu plus de 200 visiteurs. L'Agirc-Arrco, le CTIP, la FNMF, l'Unédic et la CNAM étaient présents aux côtés de Net-entreprises. L'atelier actualité sociale organisé en partenariat avec le Conseil de l'Ordre affichait complet (lire ci-dessus).

Rencontres Extra : bilan à mi-parcours

Les Rencontres Extra se poursuivent jusqu'au 15 décembre sur le thème « Le carrefour numérique de la protection sociale ». Premier bilan avec deux témoignages en région.

L'objectif de ces rencontres est de transmettre les bonnes pratiques pour une utilisation optimale des services de Net-entreprises. Une dizaine d'événements ont déjà eu lieu, avec un premier constat : les participants assistent massivement aux webinaires, mais très peu aux réunions en présentiel. Cela peut s'expliquer par différents facteurs, notamment les pénuries de carburants. « *Les déclarants apprécient ce format numérique interactif qui leur permet de s'informer et d'obtenir des réponses à leurs questions, sans se déplacer* », indique Didier Kuhn, Responsable Animation Réseaux au GIP-MDS. Les webinaires ont reçu un excellent taux de satisfaction et sont accessibles en replay. Le programme des événements à venir et les modalités d'inscription sont consultables sur net-entreprises.fr.



Visuel de promotion des Rencontres Extra



Le Comité Régional Languedoc-Roussillon

Témoignages

Sandrine Llagostera

Animatrice du Comité Régional Languedoc-Roussillon, Responsable de service, Gestion des données administratives, Urssaf Languedoc Roussillon

« Notre webinaire a eu lieu le 18 novembre. Les animateurs, réunis sur un site de l'Urssaf, étaient issus de la CPAM, de la MSA, du CIBTP MED, de la DGFIP et de l'Urssaf. La Carsat et le GIP-MDS étaient également là en distanciel. 431 participants ont suivi le webinaire, des employeurs du régime général et agricole et un grand nombre de tiers déclarants. Nous avons reçu de nombreuses questions sur le chat en ligne, auxquelles nous avons répondu tout au long du direct, et par la suite, via des contacts personnalisés. Les participants, très en demande d'informations complémentaires, apprécient beaucoup d'avoir tous leurs interlocuteurs réunis au même moment. Cela permet aussi d'approfondir la synergie entre nos organismes. C'est du gagnant-gagnant ! »

Pierre-Yves Guibert

Animateur Comité Régional Limousin, Responsable de service, Pôle employeurs, CPAM de Limoges

« Le webinaire du 17 novembre était animé par la CPAM de Limoges, l'Urssaf, le service social de la Carsat Centre-Ouest et le GIP-MDS. Plus d'une centaine d'entreprises se sont inscrites à l'événement. Nous avons présenté les services de Net-entreprises en prenant comme fil rouge la vie des individus, de l'arrivée dans l'entreprise au départ à la retraite, en passant par tous les cas intermédiaires, avec à chaque fois, la meilleure manière d'utiliser Net-entreprises et la DSN. Les animateurs se sont attachés à rendre cette présentation interactive et vivante, en se mettant à la portée des auditeurs. Ces derniers sont repartis très satisfaits, en nous remerciant d'avoir pris le temps d'expliquer les choses simplement, avec des réponses claires, le tout dans la bonne humeur ! »